

Organisation générale du contrôle des exportations et des importations  GOEIC C 01-02	Conditions générales de certification (GCTC)	
	Numéro d'émission	: Troisième
	Page	:2/2
	Date d'émission	: Mars 2020
	Date de modification	
	Entité émettrice	: Service Qualité



**General Organization for
Export & Import Control**



Ministry of Trade & Industry

Conditions générales de certification (GCTC)

L'unité de certification de GOEIC (CU GOEIC)

Organisation générale pour le contrôle des exportations et des importations - Aéroport du Caire devant Cargo Village L'unité de certification - Aéroport du Caire devant Cargo Village
Propriété de GOEIC

Aucune partie de ce manuel ne peut être reproduite sous quelque forme que ce soit sans

Organisation générale du contrôle des exportations et des importations  GOEIC C 01-02	Conditions générales de certification (GCTC)	
	Numéro d'émission	: Troisième
	Page	:2/2
	Date d'émission	: Mars 2020
	Date de modification	
	Entité émettrice	: Service Qualité

Partie No. (1) : Généralités

1.2 contenu

Clause n°	Contenu	partie	Nombre de pages
1	Général	1	2
1.1	Page couverture	1	1/2
1.2	Contenu	1	2/2
2	Références	2	1
3	Termes et définitions	3	1
4	Éléments de certification	4	6
4.1	Introduction	4	1/6
4.2	Situation financière	4	1/6
4.3	Politique de suspension et de retrait	4	1/6
4.4	Plaintes et appels	4	3/6
4.5	Responsabilité et indemnisation	4	4/6
4.6	Politique non discriminatoire	4	4/6
4.7	Politique de confidentialité	4	5/6
4.8	Marketing	4	5/6
4.9	Demande frauduleuse de certification	4	6/6

Organisation générale du contrôle des exportations et des importations  GOEIC C 01-02	Conditions générales de certification (GCTC)	
	Numéro d'émission	: Troisième
	Page	:2/2
	Date d'émission	: Mars 2020
	Date de modification	
	Entité émettrice	: Service Qualité

Partie No. (2) : Références

Les références sont :

- | | | |
|---|-------------------------|--|
| 1 | ISO/IEC 17065 | Exigences d'évaluation de la conformité pour les organismes certifiant les produits, les processus et les services |
| 2 | Directive ISO/IEC 17067 | Évaluation de la conformité – principes fondamentaux de la certification des produits et lignes directrices pour |
| 3 | CU GOEIC Manuel qualité | C 01 |

Organisation générale du contrôle des exportations et des importations  GOEIC C 01-02	Conditions générales de certification (GCTC)	
	Numéro d'émission	: Troisième
	Page	:2/2
	Date d'émission	: Mars 2020
	Date de modification	
	Entité émettrice	: Service Qualité

Partie No. (3) : Termes et définitions

Termes et définitions :

Les définitions de la norme ISO/CEI 17065 sont généralement utilisées dans le présent document. En outre, les termes suivants sont définis :

CU GOEIC

Est une unité de certification de GOIEC qui est responsable de s'assurer que les produits répondent et continuent de répondre, les exigences sur lesquelles la certification est basée selon ISO/IEC 17065 et le schéma de certification pertinent.

Client

Demandeur égyptien qui cherchent des services CU GOEIC mandaté par le propriétaire de l'usine égyptienne par un mandat officiel ou le propriétaire lui-même.

GCTC

Il fait référence aux conditions générales de certification. Il reflète le concept de système de certification selon ISO/IEC 17065 qui décrit les questions générales et communes concernant l'octroi de la certification.

TCR

Organisation générale du contrôle des exportations et des importations  GOEIC C 01-02	Conditions générales de certification (GCTC)	
	Numéro d'émission	: Troisième
	Page	:2/2
	Date d'émission	: Mars 2020
	Date de modification	
	Entité émettrice	: Service Qualité

Il se réfère à la réglementation des tests et de la certification, qui reflète le concept de système de certification selon ISO/IEC 17065 qui décrit différentes questions relatives à l'octroi de la certification.

Reg.

Il se réfère à la réglementation technique sur laquelle chaque TCR est établi.

COC

Il s'agit d'un document de certification par lequel CU GOEIC indique le type ou le processus ou le client conforme aux exigences stipulées dans le règlement applicable.

MTI

Ministère du commerce et de l'industrie.

Organisation générale du contrôle des exportations et des importations  GOEIC C 01-02	Conditions générales de certification (GCTC)	
	Numéro d'émission	: Troisième
	Page	:2/2
	Date d'émission	: Mars 2020
	Date de modification	
	Entité émettrice	: Service Qualité

Partie No. (4) : Éléments de certification

Introduction

Ce document décrit les aspects généraux de certification fournis par CU GOEIC au domaine public. Ce document est intégré pour chaque TCR.

4.2 Situation financière

Le GOEIC est une entreprise publique supervisée par le MTI, créée par la loi no 1770:1971. Ses principales fonctions sont les contrôles à l'importation et à l'exportation. Les principales sources de revenus du GOIEC sont les frais facturés aux importateurs pour vérifier les envois entrants, les services fournis aux parties intéressées (p. ex., essais en laboratoire à contrat) et la subvention du gouvernement.

Il est prévu que l'activité de certification CU GOEIC fonctionnera sur une base concurrentielle et, à moyen terme, sera financièrement autonome. GOEIC fournit tout le soutien financier nécessaire à CU GOEIC.

4.3 Politique de suspension et de retrait (P QAP-06)

4.3.1 Suspension du CDC

Il y a quatre cas de suspension

Organisation générale du contrôle des exportations et des importations  GOEIC C 01-02	Conditions générales de certification (GCTC)	
	Numéro d'émission	: Troisième
	Page	:2/2
	Date d'émission	: Mars 2020
	Date de modification	
	Entité émettrice	: Service Qualité

Suspension volontaire :

Ce processus commence lorsqu'un client demande par écrit à CU GOEIC une suspension volontaire en raison du non-respect des exigences de certification ou de toute autre raison. CU GOEIC suspendra le COC pour un maximum de 3 mois selon la procédure P QAP-06.

Suspension pour non-paiement des frais :

Lorsqu'un client ne paie pas les frais de certification, plutôt que les frais initiaux, dans un délai d'un mois à compter de la date de la facture originale, CU GOEIC suspend le COC pour un maximum de 3 mois conformément à la procédure P QAP-06.

Suspension pour non-conformité aux exigences :

Si le client ne parvient pas à clarifier les raisons de non-conformité / violation de l'exigence de certification (qui est imposée au client par le contrat de certification et les déclarations du client) dans le mois suivant la date de réception de la demande de non-conformité, NCR, ou une lettre officielle de l'UC GOEIC. CU GOEIC suspendra le COC pour un maximum de 3 mois selon la procédure P QAP-06.

Suspension en cas d'échec de la visite du site :

Ce processus commence lorsqu'un client ne parvient pas à organiser la visite de

Organisation générale du contrôle des exportations et des importations  GOEIC C 01-02	Conditions générales de certification (GCTC)	
	Numéro d'émission	: Troisième
	Page	:2/2
	Date d'émission	: Mars 2020
	Date de modification	
	Entité émettrice	: Service Qualité

surveillance/réévaluation pendant trois semaines après avoir reçu la date de la visite. CU

GOEIC suspendra le COC pour un maximum de 3 mois selon la procédure P QAP-06.

4.3.2 Rétablissement du CDC

Si le client a compensé les raisons de la suspension du COC dans les délais indiqués ci-dessus, il sera rétabli; sinon, son COC sera retiré. Si le COC est retiré selon la procédure P QAP-06, il sera alors tenu de soumettre une nouvelle demande avec tous les coûts associés à CU GOEIC pour recertification.

4.3.3 Réduction de la portée de la certification

Il y a deux cas de réduction de portée

Réduction volontaire de la portée :

Ce processus commence lorsqu'un client demande par écrit à CU GOEIC de réduire volontairement la portée de la certification en raison du non-respect des exigences de certification dans une partie de sa portée de certification. CU GOEIC réduira le périmètre de certification concerné selon P QAP-06.

Réduction imposée de la portée :

Lorsque le client ne parvient pas à clarifier les raisons de la suspension de la certification dans

Organisation générale du contrôle des exportations et des importations  GOEIC C 01-02	Conditions générales de certification (GCTC)	
	Numéro d'émission	: Troisième
	Page	:2/2
	Date d'émission	: Mars 2020
	Date de modification	
	Entité émettrice	: Service Qualité

les délais indiqués ci-dessus d'une manière qui n'affecte qu'une partie de la portée certifiée, sa portée de la certification sera réduite. CU GOEIC réduira la portée de la certification selon P QAP-06.

4.3.4 Retrait du CDC

Il y a deux cas de retrait

Retrait volontaire

Ce processus commence lorsqu'un client demande par écrit à CU GOEIC le retrait volontaire de la certification en raison du non-respect des exigences de certification ou de toute autre raison.

L'UC GOEIC retirera le COC conformément à la procédure P QAP-06.

Retrait imposé

Si le client ne parvient pas à expliquer les raisons de la suspension du COC dans les délais indiqués ci-dessus, il verra son COC retiré. Une nouvelle demande avec tous les coûts associés devra être soumise à l'UC GOEIC pour être réévaluée en vue d'une nouvelle certification conformément à la procédure P QAP-06.

Remarque : Les retraits ne peuvent pas être rétablis. Si le client souhaite être certifié de nouveau. Une nouvelle demande avec tous les documents et coûts connexes devra être

Organisation générale du contrôle des exportations et des importations  GOEIC C 01-02	Conditions générales de certification (GCTC)	
	Numéro d'émission	: Troisième
	Page	:2/2
	Date d'émission	: Mars 2020
	Date de modification	
	Entité émettrice	: Service Qualité

Partie No. (4) : Éléments de certification

soumise à CU GOEIC

4.3.5 Cas particuliers

CU GOEIC peut suspendre ou résilier le COC s'il y a un changement dans tout aspect du statut du client ou de l'opération qui affecte la conformité du client avec l'accord de certification et / ou les critères pertinents spécifiés par CU GOEIC.

CU GOEIC peut, à sa discrétion, mettre fin à la certification :

Si l'organisme agréé est la propriété d'un particulier, ce particulier est déclaré en faillite ou conclut une entente avec ses créanciers ; où

Si l'organisation certifiée, étant une société, entre en liquidation, qu'elle soit obligatoire ou volontaire ; où

Si la direction de l'organisme agréé ne se conforme pas à la loi du bien-fonds.

4.4 Plaintes et appels (P QAP-05)

Contre les activités de l'UC GOEIC concernant la certification, le client peut soumettre une plainte à l'UC GOEIC.

Contre les décisions de la CU GOEIC concernant la certification, le client peut faire appel à la

Organisation générale du contrôle des exportations et des importations  GOEIC C 01-02	Conditions générales de certification (GCTC)	
	Numéro d'émission	: Troisième
	Page	:2/2
	Date d'émission	: Mars 2020
	Date de modification	
	Entité émettrice	: Service Qualité

Partie No. (4) : Éléments de certification

CU GOEIC dans un délai d'un mois à compter du moment où la décision lui a été notifiée.

L'appel est tranché par un comité d'appel.

La décision est rendue dans un délai de deux mois à compter de la date de dépôt du recours et doit être appliquée par les parties. Jusqu'à ce que la décision ci-dessus soit prise, la décision prise par le certificateur technique reste valide.

Dans les deux cas (plainte et appel), CU GOEIC veille à ce que le personnel responsable de la résolution ne soit pas impliqué dans l'activité ou la décision contre laquelle la plainte ou l'appel a été soumis.

La taxe de recours est de 1000 LE.

4.5 Responsabilité et indemnité

CU GOEIC gère ses responsabilités qui sont limitées aux responsabilités envers le propriétaire du système et les clients de CU GOEIC uniquement et n'inclut pas les clients des clients du propriétaire du système ou les clients des clients de CU GOEIC avec une indemnisation pour négligence grave limitée aux frais payés à CU GOEIC.

L'engagement de cette responsabilité est valable pendant un an après la date d'exécution du

Organisation générale du contrôle des exportations et des importations  GOEIC C 01-02	Conditions générales de certification (GCTC)	
	Numéro d'émission	: Troisième
	Page	:2/2
	Date d'émission	: Mars 2020
	Date de modification	
	Entité émettrice	: Service Qualité

service par CU GOEIC.

Dans le cas où une sanction pécuniaire a été imposée à CU GOEIC par le propriétaire du système, et après enquête sur le sujet, il a été constaté que la décision d'accorder COC était basée sur des informations invalides qui ont été fournies à CU GOEIC par le client, CU GOEIC se réserve le droit de diriger une contre-action contre le client.

4.6 Politique non discriminatoire

4.6.1 Tous les clients qui répondent aux critères de l'UC GOEIC sont admissibles à la certification. CU GOEIC ne discrimine pas les clients d'une manière autre que ce qui est décrit dans ISO/IEC 17065 pour assurer des résultats de haute qualité dans la certification. Le succès de CU GOEIC dépend du traitement juste et équitable de tous les clients.

4.6.2 Les services de CU GOEIC sont disponibles pour tous les clients dont les produits sont dans son champ d'application de certification.

4.6.3 L'accès aux services de certification n'est pas conditionnel à la taille du client ou à l'adhésion à une association ou à un groupe, pas plus qu'il n'est conditionnel au nombre de COC déjà délivrés. Il n'y a pas de conditions financières indues.

Organisation générale du contrôle des exportations et des importations  GOEIC C 01-02	Conditions générales de certification (GCTC)	
	Numéro d'émission	: Troisième
	Page	:2/2
	Date d'émission	: Mars 2020
	Date de modification	
	Entité émettrice	: Service Qualité

4.6.4 CU GOEIC limite ses exigences, évaluations, examens et décisions concernant la certification aux exigences définies dans la norme ISO/IEC 17065 et aux exigences du Règlement approprié.

4.7 Politique de confidentialité

4.7.1 CU GOEIC et son personnel sont légalement tenus de garder confidentielles toutes les informations qui leur sont fournies par le client ainsi que toutes les données, dossiers et informations obtenues lors de l'exécution des activités d'évaluation, et tout autre moyen, sauf pour les renseignements requis ou considérés comme étant accessibles au public, à moins d'autorisation du client. CU GOEIC informera le client à l'avance de toute information qu'il a l'intention de rendre publique, sauf si la loi l'interdit. Tout le personnel de CU GOEIC impliqué dans les activités d'évaluation doit signer un code de comportement éthique. La confidentialité est assurée par l'utilisation de mots de passe informatiques, de serrures sur les portes, ainsi que par la supervision du personnel de l'UC GOEIC.

4.7.2 Lorsque la loi ou les accords contractuels exigent que les informations soient rendues publiques ou divulguées à toute autre partie, le client doit être informé à l'avance des informations fournies, sauf si la loi interdit une telle notification.

Organisation générale du contrôle des exportations et des importations  GOEIC C 01-02	Conditions générales de certification (GCTC)	
	Numéro d'émission	: Troisième
	Page	:2/2
	Date d'émission	: Mars 2020
	Date de modification	
	Entité émettrice	: Service Qualité

4.7.3 Toute information sur le client qui a été obtenue de toute source extérieure doit être traitée comme confidentielle.

4.8 Marketing

En général, CU GOEIC et son MTI superviseur devraient informer, par des moyens appropriés (p. ex., par l'intermédiaire du site Web de CU GOEIC, des courriels ciblés, des médias sociaux, des brochures, des présentations à des conférences, de la participation à des foires commerciales, etc.), de l'existence et des avantages des services CU GOEIC.

Les activités ci-dessus seront menées sous la supervision du responsable marketing au sein de CU GOEIC qui sera responsable de l'activité de développement des affaires.

4.9 Demande frauduleuse de certification

– Le GOIEC est une entité gouvernementale légale et, en vertu de la loi, il contrôle les exportations de l'Égypte, de sorte que si un exportateur prétend frauduleusement qu'il se conforme au TCR disponible sans la voie officielle, il se soumettra à une action en justice du GOEIC.

– Si un client utilise un COC en violation de la stipulation du TCR applicable ou des termes de l'accord de certification pertinent, CU GOEIC prendra des mesures correctives, comme décrit

Organisation générale du contrôle des exportations et des importations  GOEIC C 01-02	Conditions générales de certification (GCTC)	
	Numéro d'émission	: Troisième
	Page	:2/2
	Date d'émission	: Mars 2020
	Date de modification	
	Entité émettrice	: Service Qualité

dans l'accord. Cela peut aller de demandes écrites pour corriger la situation, à l'arrêt de toute utilisation et au retour à l'UC GOEIC accordé COC. CU GOEIC a également le droit, si nécessaire, d'informer directement les consommateurs ou autres opérateurs économiques (importateurs, distributeurs, etc.) ou les autorités de surveillance du marché du pays d'exportation.

Dans le cas où une autre partie (c.-à-d. pas un client), prétend frauduleusement avoir reçu la certification par CU GOEIC, le cas est renvoyé sans délai au département des affaires juridiques de CU GOEIC qui peut traiter cette situation rapidement.

LA FIN